



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DU VAL D'OISE
CANTON DE PONTOISE - NEUILLY EN VEXIN

PROCÈS VERBAL
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 09 SEPTEMBRE 2022

Le 09 Septembre 2022, à 19h30, le Conseil municipal s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de Jérôme OLIVIER, Maire.

Il procède à l'appel des conseillers :

Etaient présents : **Jérôme OLIVIER, Martine GERBER, Marion LIPAROTI ; Benoit COQUILLARD, Antonio DA COSTA ;**

Absents avec pouvoir : **Philippe CAPRON** donne pouvoir à Benoit COQUILLARD, **Snezana MALBRANQUE** donne pouvoir à Jérôme OLIVIER, **Frédéric MARCHAND** donne pouvoir à Martine GERBER, **Laurence ROCHAS** donne pouvoir à Marion LIPAROTI.

Soit, sur 9 membres en exercice, 5 présents, 4 absents dont 4 ayant donné pouvoir. Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire ouvre la séance à 19h34.

Monsieur Benoît Coquillard est nommé secrétaire de séance.

Monsieur le Maire soumet au vote le contenu du procès-verbal du précédent conseil Municipal du 27 Juin 2022.

Le conseil adopte le procès-verbal de la séance précédente à l'UNANIMITÉ.

DELIBERATION CONCERNANT LES ŒUVRES SOCIALES

Le conseil est appelé à délibérer sur la proposition du Maire de mettre en place une prime aux jeunes de la communes qui ont obtenu leur BAC en 2022. Après discussion, les membres du conseil se mettent d'accord sur un montant de 50 euros pour l'obtention du Baccalauréat avec effet rétroactif sur les obtentions du mois de Juillet 2022.

Il est également décidé de mettre en place une participation de 100 euros pour l'obtention d'un permis de conduire pour tout habitant de la commune obtenant un premier permis (auto ou moto).

La délibération N°2022-19 est soumise au vote et adoptée par 7 voix pour et 2 abstentions.

DELIBERATION PORTANT NOMINATION DES DELEGUES AU SMIRTOM

Une nouvelle délibération doit être prise pour nommer les nouveaux délégués auprès du SMIRTOM, il est décidé de nommer :

- Mme Martine GERBER : Titulaire
- M. Benoit COQUILLARD : Suppléant

La délibération N°2022-20 est portée au vote et adoptée à l'unanimité par 9 voix pour.



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DU VAL D'OISE
CANTON DE PONTOISE - NEUILLY EN VEXIN

PRESENTATION DE NOTRE NOUVELLE SECRETAIRE DE MAIRIE

Monsieur le Maire remercie Madame NOUVEL Olivia d'être présente avec nous aujourd'hui.

Madame NOUVEL nous rejoint à compter du 12 septembre 2022 au poste de secrétaire de mairie, elle évoque notamment son riche parcours professionnel qui lui permettra d'être un atout pour notre commune.

Nous lui souhaitons pleine réussite dans son nouveau poste.

DELIBERATION PORTANT MODIFICATION DU CONTRAT DE LA SECRETAIRE DE MAIRIE

Cap Emploi nous permettant d'obtenir une subvention sur le contrat de notre secrétaire sous condition que celui-ci porte sur une durée hebdomadaire de travail de 20h, il est demandé au conseil de délibérer pour passer le contrat de secrétariat de 18h à 20h par semaine.

La délibération N°2022-21 est adoptée à l'unanimité par 9 voix pour.

NOMINATION D'UN REFERENT SDIS

La préfecture nous demande de nommer parmi les membres du conseil, un référent auprès du Service Départemental d'Incendie et de Secours.

M. Benoit COQUILLARD est proposé par M. le Maire pour assurer cette fonction.

ANTENNE RELAI

Monsieur le Maire et son maire adjoint ont repris le dossier qui était resté latent depuis plusieurs mois.

Suite à plusieurs rencontres et échanges avec le CIRCET, qui est en charge du projet pour SFR, ainsi qu'avec les services de l'urbanisme de la CCVC, et après relecture du PLU, il apparait désormais clair qu'il n'est pas possible de réaliser un projet d'antenne en dehors de la zone urbaine.

En effet, les propositions faites auparavant étaient toutes situées en site classé sur la commune, c'est-à-dire que la construction de ce type d'ouvrage y est strictement interdite.

Une zone est à l'étude par le CIRCET à l'arrière du cimetière qui implique la construction d'une antenne d'une hauteur de 42 mètres.

Des négociations sont toujours en cours avec les différents acteurs afin de trouver la meilleure solution possible.

AMENAGEMENT DE LA GRANDE RUE

Une étude va également être menée en concertation avec le département afin de réaliser des aménagements sur la grande Rue, avec pour objectif notable de réduire la vitesse sur cet axe.

La possibilité de mettre en place des STOP est notamment évoquée, la réunion avec le département du 12 Septembre devrait permettre de nous faire avancer sur le sujet.



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DU VAL D'OISE
CANTON DE PONTOISE - NEUILLY EN VEXIN

ASSAINISSEMENT COLLECTIF

Une réunion a eu lieu le 27 Juillet au SIARP où ont été reçus Monsieur le Maire et son Adjoint.

Il a été convenu avec le SIARP de faire avancer le projet rapidement sur les points qui n'avait pas encore été traités jusque-là (contrats de servitudes, convention pour utilisation du terrain de la station, réactualisation de l'étude sur le montant des branchements privatifs pour les habitants)

Il a également été évoqué par le SIARP la nécessité de réaliser des travaux de changement du réseau d'eaux pluviales en même temps que les travaux d'assainissement, à la charge de la commune. Une réunion doit avoir lieu avec le Département le 12 Septembre avec pour objectif de trouver une solution technique qui puisse minimiser les coûts pour la commune (estimés à plus de 300 000 euros).

Il est demandé au SIARP de réaliser également une réunion d'information publique afin de présenter le projet aux habitants, ainsi qu'une estimation des coûts si cela est possible.

Cette réunion est fixée au 4 Octobre à 18h30 à la salle polyvalente.

FETES DE NOEL

Marion LIPAROTI, en charge des festivités de Noël sur la commune, prend la parole pour faire un point sur le programme de cette fin d'année.

Concernant Noël, les illuminations seront mises en place, le conseil municipal s'engageant à réduire l'amplitude horaire journalière d'allumage afin de rester dans une démarche d'économie d'énergie et de réduction des coûts.

Marion LIPAROTI va travailler dans les semaines qui viennent sur une proposition de spectacle de Noël, sur le programme des festivités ainsi que sur la faisabilité d'un concours de décorations sur la commune.

Elle aimerait dans un premier temps voir s'il est possible de relancer une activité dans le village à l'occasion d'Halloween, dont la forme reste à définir.

ECOLE DE BREANCON

Le Maire de BREANCON a sollicité la commune pour obtenir une indemnité de scolarité supérieure pour les élèves de Neuilly qui sont pris en charge sur l'école de BREANCON.

Cette indemnité est nettement supérieure aux montants demandés dans toutes les autres communes où sont scolarisés nos enfants. Le maire adjoint a rencontré le Maire de BREANCON et lui a indiqué notre désaccord sur cette augmentation.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance à 22h01.



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DU VAL D'OISE
CANTON DE PONTOISE - NEUILLY EN VEXIN

Etat de présence

M. Jérôme OLIVIER

M. Antonio DA COSTA

M. Benoit COQUILLARD

Mme Martine GERBER

Marion LIPAROTI

M. Philippe CAPRON

(Pouvoir donné à Benoît COQUILLARD)

Mme Snezana MALBRANQUE

M. Frédéric MARCHAND

(Pouvoir donné à Jérôme OLIVIER)

(Pouvoir donné à Martine GERBER)

Mme Laurence ROCHAS

(Pouvoir donné à Marion LIPAROTI)